

RÈGLEMENTS DES LIGUES MIXTES DU

Club de volleyball les Citadelles de Québec

Les règles en vigueur sont celles de volleyball Canada sauf celles qui suivent:

Les matchs débutent à l'heure prévue. Si une équipe n'a pas 5 joueurs minimum pour débiter le match, elle perdra la 1^{re} partie à l'heure prévue du match. Une attente de 10 minutes sera accordée, puis la 2^e partie sera perdue. Lorsqu'une partie est perdue par forfait, le pointage indiqué est de 0-25, donc 0 point au classement. Si une équipe perd ses 2 parties par forfait, le pointage indiqué sera de 14-25 pour les 2 parties.

Les équipes doivent avoir au moins 2 femmes sur le jeu. Si une seule femme est présente, l'équipe peut jouer à 5.

Les hommes n'ont pas le droit de bloquer ou de tenter de bloquer les femmes qui attaquent à l'avant ou en ligne arrière sur le 3^e contact de balle. Toute balle prise au-dessus des épaules sera considérée comme une attaque.

Le ballon qui touchera le plafond suite au 1^{er} ou 2^e contact sans traverser l'espace du terrain et qui descend du même côté du terrain ne sera pas considéré comme étant une faute.

Le ballon de match sera le Mikasa MVA200.

Les joueurs libéros masculins peuvent remplacer seulement des hommes. Les joueuses libéros féminines pourront remplacer n'importe quel joueur, homme ou femme.

Les matchs sont de 2 parties de 25 points, avec un maximum de 27 points.

Les équipes peuvent évoluer à 5 joueurs minimum sur le jeu. Par contre, pour chaque partie débutée à 5 joueurs, un point sera déduit au classement de l'équipe. Le joueur en position 6 sera considéré comme étant absent pour les erreurs de position.

Les séries de fin de saison seront étalées sur 3 semaines. Pour être éligible un joueur devra être sur la liste officielle de 8 joueurs, remise en début de saison, ou avoir joué 2 soirs complets avec la même équipe de la ligue. Le capitaine doit inscrire le nom du remplaçant sur la feuille de pointage afin que celui-ci devienne éligible. Une liste des joueurs éligibles sera disponible avant les séries et sera publiée sur le site cvcq.ca.

Modifications mises en vigueur pour la saison 2018-2019

CLASSEMENT

Pour le classement en début de saison, il sera établi au hasard. Par la suite, pour les 2 premiers cycles de motion/démotion, 2 équipes à la fois vont bouger pour permettre de se retrouver plus rapidement avec des équipes de calibre équivalent. Ceci permettra de rencontrer de nouvelles équipes en début de saison et de regrouper rapidement les équipes de même calibre.

Pour les points au classement, ils s'établiront comme suit:

- 4 pts pour une victoire
- 3 pts pour une défaite par 1 pt ou 2 pts d'écart (écart 1 pt si défaite 27 à 26)
- 2 pts pour une défaite à 20 pts ou plus
- 1 pt pour une défaite à 15 pts ou plus
- 1 pt sera retiré pour chaque partie débutée avec 5 joueurs. Il faut que l'équipe parvienne à obtenir au minimum 1 point (exemple: perdre à 15).

En cas d'égalité au classement, nous regarderons le match entre les 2 équipes impliquées. Si l'égalité persiste, nous regarderons le nombre total de parties gagnées (4 pts), puis les (3 pts), les (2 pts), les (1 pt), l'équipe qui en aura le plus dans cet ordre terminera devant. En cas d'égalité, le meilleur différentiel de points pour et points contre prévaudra.

Après le dernier cycle de 3 semaines, il n'y aura pas de motion/démotion et l'ordre de classement sera celui qui sera acquis lors du dernier cycle de 3 semaines.

Modifications mises en vigueur pour la saison 2018-2019